

## Cahier des charges du chauffeur

→ Cette activité se rajoute à la fonction d'accompagnateur/trice

**Buts**

- Mettre sur pied des camps de vacances répondant aux demandes des vacanciers et des parents /référénts

**Tâches**

- Assurer la mobilité des participants aux camps

Avant le camp

- Collaborer avec le directeur et le responsable des accompagnateurs
- Le jour du départ en camp s'assure de l'état du véhicule et contrôle le matériel

Formation : apprendre à

- Assurer les fauteuils dans les véhicules
- Entretien un véhicule
- Conduire un véhicule de transport de personne (200 km d'auto-école) et obtenir l'autorisation Cerebral remise par le Responsable des transports du comité

Pendant le camp

- Conduire le véhicule
- Respecter la loi sur la circulation routière
- Respecter le nombre de passagers autorisés dans chaque bus
- **Ne pas consommer d'alcool (0/00 d'alcool) et/ou de drogue ou produits dérivés**
- Assurer l'installation correcte de ses passagers et du matériel
- Contrôler l'attelage
- Assurer l'entretien journalier du véhicule
- Faire le plein, dans les stations AVIA au moyen de la carte clients
- Remplir le carnet de bord
- Agir correctement en cas d'incident (voir « Aide-mémoire pour chauffeurs »)
- Pour les chauffeurs bénévoles, participer à l'activité avec les participants et les accompagnateurs (facultatif)

A la fin du camp

- Nettoyer l'extérieur et l'intérieur du véhicule
- Contrôler le matériel et la pharmacie pour mise à jour

**Le chauffeur est responsable du matériel et des sangles de fixation qui se trouvent dans son véhicule.**

**Attention à la hauteur du bus 2.70 m. env. Ne pas aller parquer dans un parking souterrain.**

**Compétences**

- Décider de ne pas rouler si la sécurité n'est pas assurée
- Décider de ne pas conduire si le chauffeur ne s'y sent pas apte

**Relations**

- Responsable(s) de l'activité
- En cas de panne ou d'accident, tél. d'abord au TCS ou borne d'urgence sur autoroute et remplir la déclaration d'incident avec le Responsable de camp
- Garagiste
- Police

Lu et approuvé, le Cahier des charges ACC et les Directives travail Accompagnant valable également pour les chauffeurs, annexe au contrat

Montpreveyres, le .....

Le Collaborateur : .....

Association Cerebral Vaud

La Co-présidente  
J. Rod



La Responsable des activités  
A Tschanz

